



Communiqué des organisations syndicales représentatives de l'Inserm

Grâce à un dialogue social enfin rétabli, le PDG Inserm prend de nouveaux engagements !

Aujourd'hui, **jeudi 30 avril 2020**, a eu lieu une **réunion avec les organisations syndicales représentatives et le PDG de l'Inserm, Monsieur Gilles BLOCH**, en présence des Secrétaires Généraux des syndicats, afin de clarifier la situation du dialogue social et l'application de l'ordonnance du 15 avril 2020 sur les congés.

Les organisations syndicales ont rappelé au PDG Inserm leur **opposition unanime à cette ordonnance** sur les congés imposés et particulièrement son application à l'Inserm avec l'imposition de 5 jours minimum de congés à tous les personnels, qu'ils soient en Plan de Continuité d'Activité (PCA), en télétravail ou en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). Elles ont aussi regretté **l'absence de dialogue social** avec le fait que plusieurs décisions récentes ont été prises la veille de réunions prévues avec les représentants syndicaux alors que ces points étaient à l'ordre du jour. C'est pourquoi les organisations syndicales ont refusé de siéger au pré Comité Technique du jeudi 23 avril et ont demandé cette réunion avec le PDG comme préalable à toute nouvelle réunion.

Après un débat sincère et courtois,

Le **PDG s'est engagé** à discuter avec les organisations syndicales avant d'annoncer officiellement des décisions concernant les personnels.

Le PDG a apporté des **éclaircissements sur l'application de l'ordonnance « congés »**. L'obligation de la prise des jours de congés est plutôt une recommandation forte à l'initiative des agents en lien avec leurs responsables hiérarchiques (avec un contrôle a posteriori de l'administration). La période pour prendre ces jours va au moins jusqu'au 24 mai, date fixée à ce jour de la fin de l'urgence sanitaire (avec la possibilité que celle-ci puisse être encore prolongée jusqu'en juillet en fonction des décisions du gouvernement). Ainsi, dans cette dernière hypothèse, avec les 2 jours de fermetures officielles annoncées pour le 22 mai et le 13 juillet, les agents n'auraient que 3 jours à prendre durant cette période à la durée élargie.

Le PDG s'est engagé à ce que **tous les agents Inserm soient directement informés de leur situation administrative** officielle aux yeux de l'Inserm (ASA, PCA, télétravail) depuis le début du confinement

Les organisations syndicales ont pris acte des engagements du PDG et lui ont demandé de communiquer ces informations clairement à tous les agents. Elles exigent toujours l'annulation de l'ordonnance comme elles l'ont exprimé directement hier auprès de la Ministre Madame Vidal.

Les agents Inserm qui, souhaiteraient prendre des congés à leur initiative, peuvent le faire sans problème, mais il n'y a donc **pas d'obligation de prendre les 5 jours de congés avant le 11 mai !**

Cette réunion montre bien qu'un dialogue social de qualité permet aux agents de l'Inserm, de se faire entendre via leurs organisations syndicales professionnelles, et qu'il peut en découler des conséquences positives pour les personnels et l'Institut.

le 30 avril 2020